



# Le Petit Meaulne n°7

Votre bulletin municipal de juin 2011

2011 restera une année exceptionnelle puisque la réforme fiscale entreprise par l'Etat est désormais en place. Pour notre commune, cela se traduit par la disparition de la taxe professionnelle, principale source de revenu. Les services d'Etat nous ont annoncé que cette taxe devrait être compensée à l'Euro près par la création de nouvelles taxes et d'un fonds de compensation pour les communes victimes de cette réforme. Comme vous l'avez remarqué, la phrase est au conditionnelle...

D'autre part, cette réforme s'accompagne d'une réduction de la plupart des subventions jusqu'alors fournies aux communes.

C'est pourquoi, dans ce contexte particulier, il nous a paru judicieux d'entreprendre des choix budgétaires adaptés.

Dans un premier temps, et malgré la baisse des ressources de la commune, nous avons, à nouveau, décidé de ne pas augmenter les trois taxes locales tout en maintenant les investissements nécessaires au bon développement de notre village et à l'entretien de ses équipements.

Dans un deuxième temps, nous avons fait le choix de réaliser un budget sans emprunt, en fonctionnant sur les seules ressources de la commune.

Si les grands chantiers sont en voie d'achèvement, de nombreux autres travaux sont prévus cette année, comme vous pourrez le lire à l'intérieur de ce numéro.

Cette réforme fiscale se traduira aussi par une nouvelle lecture de vos redevances assainissements et taxes foncières : une nouvelle taxe et un transfert de taxe s'imposent aux communes. Des informations vous sont aussi données dans la partie budget de notre journal.

*Les communes, comme les autres collectivités locales, sont aujourd'hui au cœur de vastes réformes.*

*Nous avons donc du nous y adapter tout en assurant les services et les équipements que les concitoyens sont en droit d'attendre d'une commune.*

*Comme chaque année, les réunions publiques seront l'occasion de débattre et de répondre à vos questions.*

*Nous vous disons donc à bientôt et vous souhaitons un agréable été.*

*Pierre-Marie Delanoy*

## RÉUNIONS PUBLIQUES

**Ces réunions sont l'occasion de vous présenter les projets de l'année mais aussi de répondre à toutes vos questions et attentes. Les sites n'étant pas réservés aux habitants d'un secteur, vous pouvez vous rendre à la réunion qui vous convient le mieux.**

*LE MAIRE ET SES ADJOINTS seront à votre écoute pour un échange direct dès le début de l'été*

**lundi 4 juillet : place de la fontaine**

**mercredi 6 juillet : le Vernet**

**vendredi 8 juillet : les Godignons (en bas de Dagouret)**

**lundi 11 juillet : les Alliers**

**mercredi 13 juillet : "les 2 Rivières" (terrain de football)**

**vendredi 15 juillet : le Moulin Mas (haut du chemin)**

Rendez-vous  
dès 18h

## QUOI DE NEUF ?

*Voici le résumé des principaux travaux réalisés ou en cours de réalisation à Meaulne depuis notre dernier bulletin municipal.*

### ☑ Le Petit Casino : la supérette du centre bourg déménage

*La supérette, anciennement située Route d'Hérisson, a décidé de traverser la rue pour s'agrandir. Elle se situe désormais 14 route de Paris et offre à ses clients un assortiment plus grand.*

Thierry JANNOT et Virginie SIMON sont les nouveaux gérants de l'enseigne. Anciens gérants du Petit Casino de Saint Bonnet Tronçais, le couple est déjà bien expérimenté dans le commerce de proximité et souhaite maintenir et développer le contact avec la clientèle. Pour cela, les gérants ont décidé de mettre l'accent sur des **horaires plus amples** durant la semaine, avec des journées sans fermeture le midi et la **livraison à domicile gratuitement**.



Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi,  
vendredi et samedi:  
7h30-19h30

Dimanche: 8h00-13h00  
(fermé le mercredi)

N° Tél. : 04 70 64 73 22

L'enseigne propose aussi aux clients du site marchand "Cdiscount" de venir retirer en magasin leurs achats effectués sur le site.

Prochainement vous aurez la possibilité d'effectuer la recharge de téléphonie.

## ☑ Carrefour du Cheval Blanc :

*L'aménagement du carrefour du Cheval Blanc est terminé*



Ce nouveau carrefour permet un meilleur ralentissement des véhicules. Le parking et de larges trottoirs permettent aux piétons de se déplacer en toute sécurité auprès des différents commerces.



Souvenez-vous...

Cette fenêtre surmontée d'une corniche, scellée dans ce parterre, vous la connaissez, vous l'avez déjà vue... mais où ?

Avec ses deux sœurs, elles ornaient la façade de l'ancien magasin **“Aux Doigts de Fée”** face à l'église. Les deux autres, intactes, seront disposées dans d'autres secteurs de la commune.

## ☑ **Les travaux à venir :**

### ▪ **Four de la salle des fêtes :**

L'Apave est un organisme de contrôle destiné à assurer la sûreté des installations. Après leur vérification des installations des établissements recevant du public, il s'est révélé que le matériel de cuisson de la salle des fêtes devait être aménagé autrement. Ainsi, il conseillait d'installer une vanne en façade du bâtiment (côté cuisine, l'existante étant située trop loin) et de creuser la terrasse, suivre la canalisation dans la cour, éliminer les fuites de gaz situées sur le corps du limiteur de pression, et de part et d'autre de la vanne située au pied de la cuve. Que de travaux pour le gaz !

Le conseil municipal a décidé, pour assurer plus de sécurité et de confort à tous les utilisateurs de la salle des fêtes, de **remplacer la cuisinière actuelle par une cuisinière électrique**. La cuve à gaz sera pompée et enlevée par une entreprise habilitée.

- **Routes et fossés** : Les travaux d'entretien se poursuivent. Pour cette année sont prévus au programme : le Moulin Mas, les Landes et Magnoux.
- **Signalétique** : remplacement d'une vingtaine de panneaux de signalisation routière.
- **Eglise** : suite et fin des travaux de restauration.
- **Canal** : Les travaux au bord du canal ont enfin démarré : ils sont destinés à renforcer une berge en mauvais état où les fuites étaient nombreuses.
- **Cimetière** : Les allées du cimetière du haut seront goudronnées entre les tombes, l'ancien revêtement menant au columbarium remplacé.
- **Terrain de boules** : Déjà ancien, le terrain de boules retrouvera une nouvelle jeunesse par la mise en place d'une nouvelle clôture.
- **Terrain de sport derrière la mairie** : Après réfection et drainage du plateau sportif devant le centre social, le terrain de basket sera remis en état par un nouveau marquage au sol et des paniers mis aux normes.

## ☑ Les fresques de l'Eglise (suite) :

### *La restauration des fresques de l'église Saint-Symphorien continue*



Les peintures réalisées en 1848 par un peintre régional inconnu présentent des similitudes avec celles de Treignat et de Quinssaines. Après nettoyage, nous découvrons de magnifiques peintures à visiter à la fin des travaux. En attendant, voici quelques photos exclusives !



**AVANT**

**APRES**

# RUDGET COMMUNAL 2011

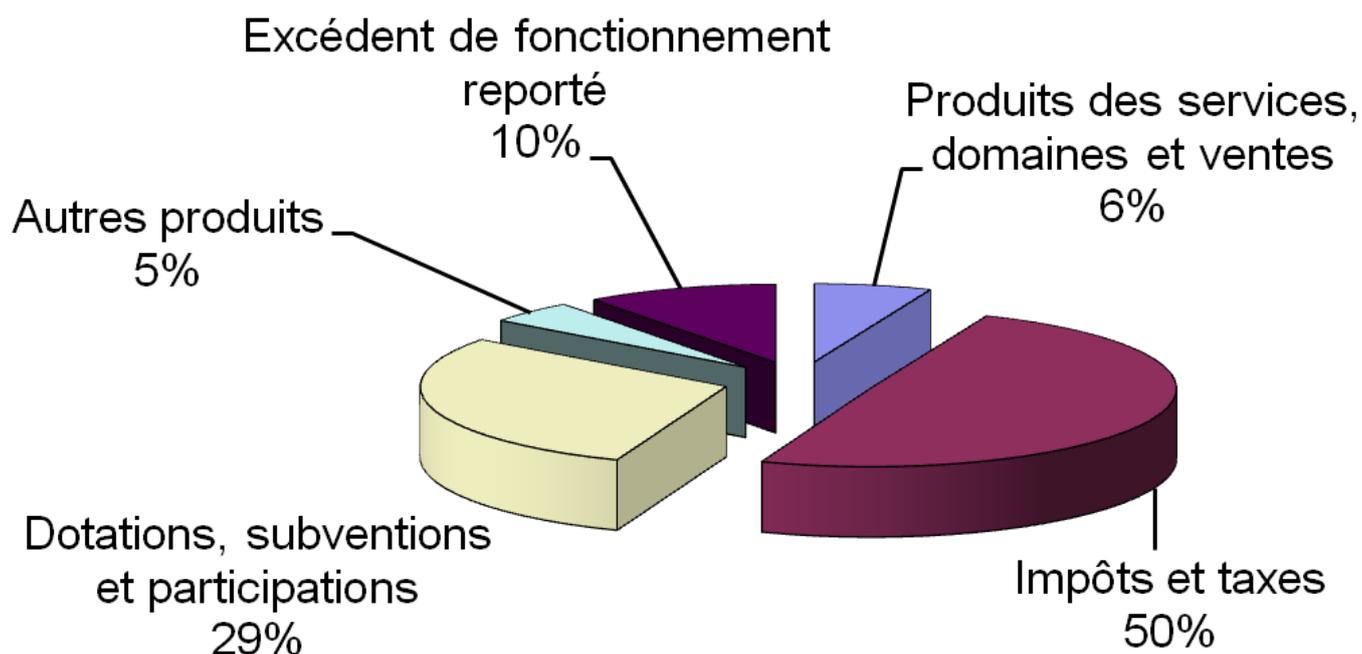
---

*Les taxes communales restent au même taux que les années passées (2010, 2009, 2008 et 2007), mais incluent les éléments provenant de réforme de la fiscalité directe locale, soit 14,55 % pour la taxe d'habitation y compris le taux départemental, 6,66 % pour le foncier bâti, 21,84 % pour le foncier non bâti et 21,58 % pour la Contribution Foncière des Entreprises (ancienne taxe professionnelle).*

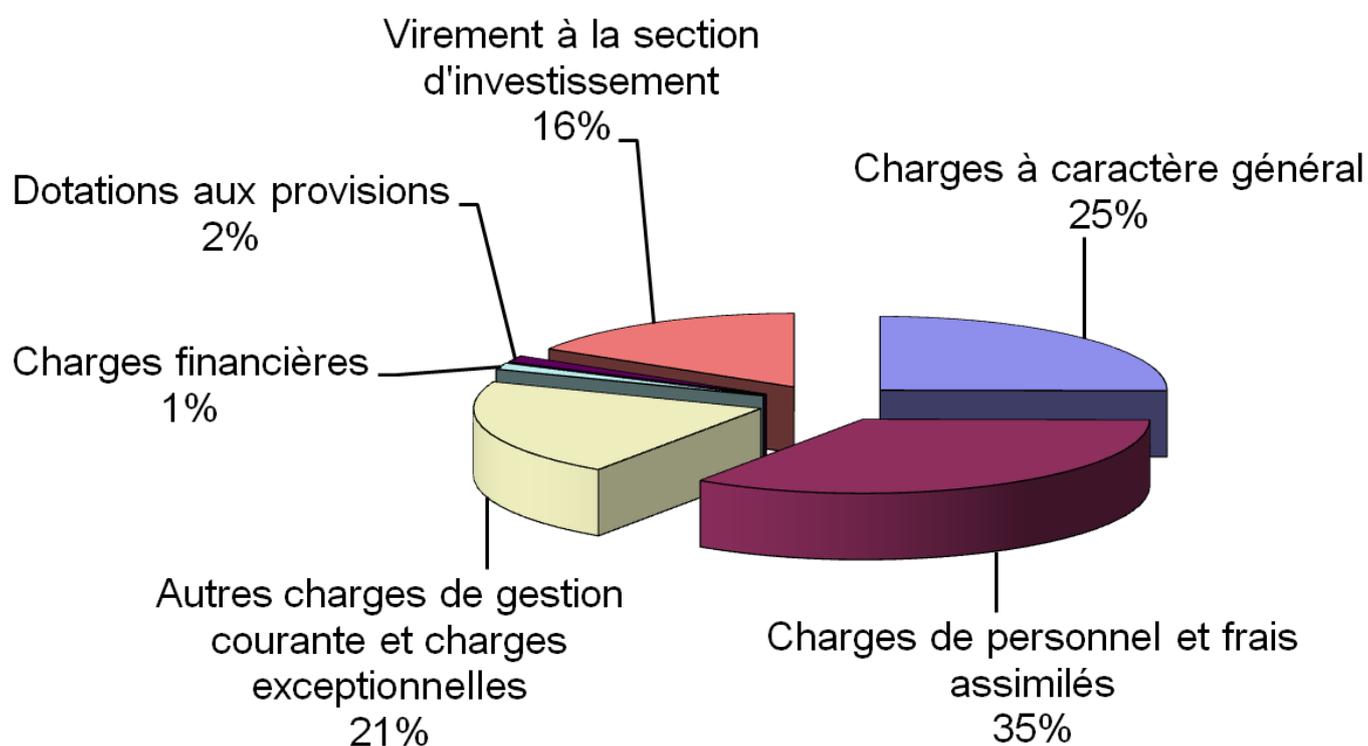
Voici les principales évolutions du budget communal 2011, comparativement au budget de 2010 (Cf. *Le Petit Meaulne* n°5 de juin 2010) :

- Recettes de fonctionnement : la baisse des taxes s'explique par la disparition partielle de la taxe professionnelle compensée par d'autres charges.
- Dépenses de fonctionnement : La hausse des "Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles" s'explique par le remboursement des dettes de budgets annexes (Cœur de Meaulne et lotissement).
- Recettes d'investissement : le choix a été fait de ne pas emprunter cette année.

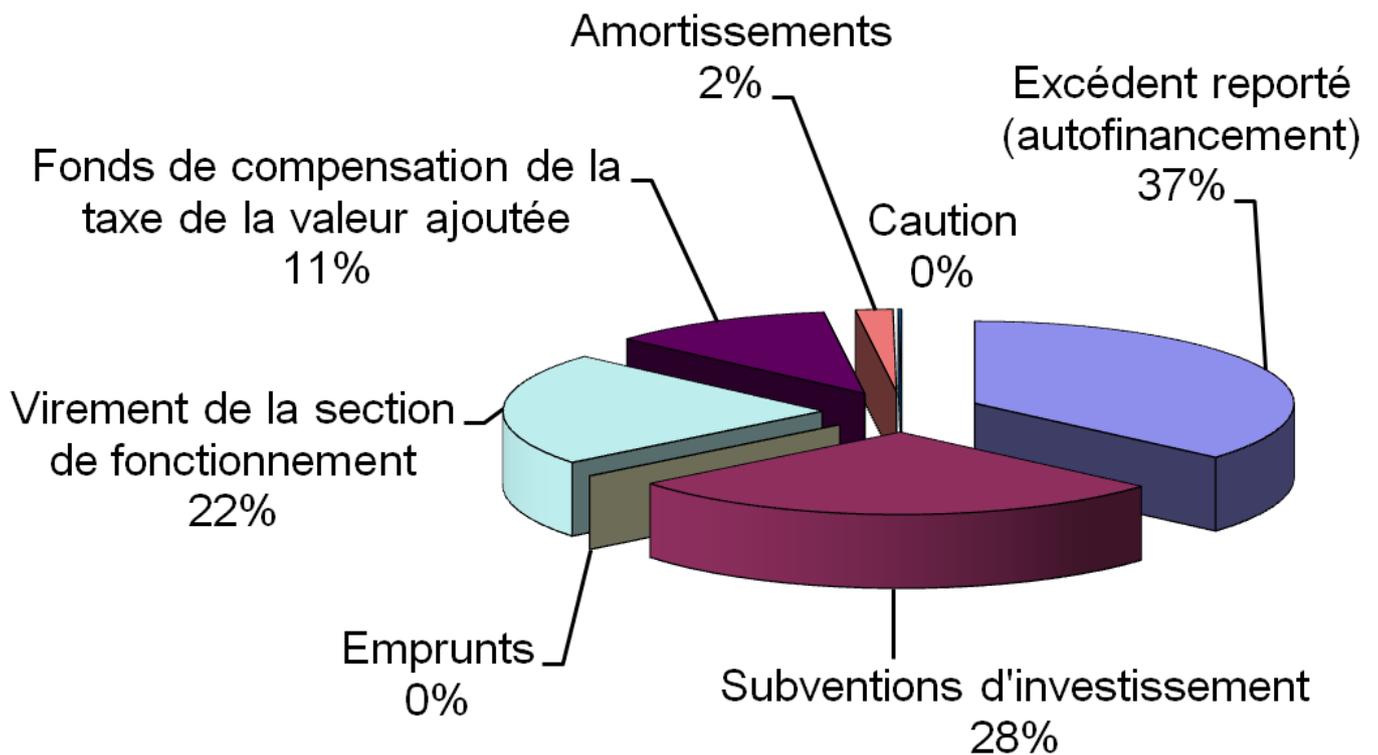
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



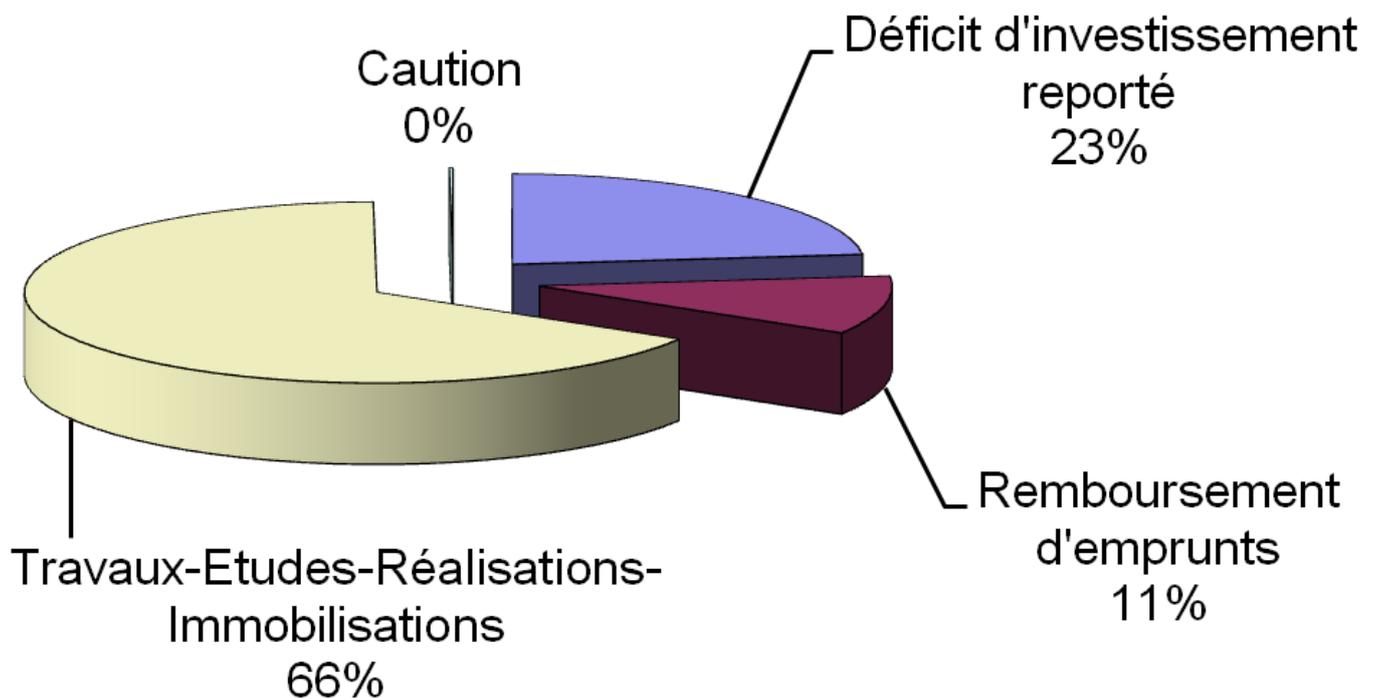
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



## RECETTES D'INVESTISSEMENT



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT



## ❖ Quand faucher les accotements ?

Le fauchage des accotements est réalisé généralement dans la **deuxième quinzaine de mai**, quand les plantes sont au stade optimal de leur croissance, fin de floraison, début de maturation. A ce stade, la plante, une fois broyée, n'émettra que peu de repousses ayant accompli son cycle végétatif. Une seconde fauche sera effectuée **durant l'automne**, avant le broyage des haies.

## ❖ Comment s'organise le ramassage des bennes de recyclage ?

A chaque début de semaine, les agents inspectent les bennes, estiment le niveau de remplissage et transmettent l'information au secrétariat. Lorsqu'une benne atteint **80 % de remplissage**, le Smirtom (syndicat des ordures ménagères) et la COVED (entreprise de ramassage) sont aussitôt informés. Il ne reste plus qu'à la COVED de passer, quand elle le décide. Si cela tarde, le secrétariat relance l'appel. Si vous constatez qu'une benne est pleine, évitez, pour des raisons de sécurité, d'y laisser vos déchets. Merci

❖ **Taxe assainissement** : L'assainissement des communes est désormais soumis à une nouvelle taxe déterminé par l'Agence de l'eau (ou Loire Bretagne). Celle ci est responsable aux deux tiers de la hausse de votre facture d'assainissement.

❖ **Taxe habitation** : Suite à la réforme fiscale, le département perd sa part sur la taxe d'habitation aux profits des communes. **Cela se traduira sur la feuille de votre taxe d'habitation par la disparition de la part départementale et par une part communale accrue.**

## ❖ **Le concours des maisons fleuries**

Malgré la sécheresse qui persiste, nous nous devons d'avoir un village fleuri. Alors, tous à vos massifs, jardinières et autres pour donner des couleurs à Meaulne ! Bonne chance à tous les participants ! Inscrivez-vous au concours gratuit **avant le 9 juillet 2011** en complétant le formulaire ci-dessous (à retourner en mairie), ou en l'envoyant par mail à [mairie.meaulne@orange.fr](mailto:mairie.meaulne@orange.fr) ou bien encore en téléphonant au 04 70 06 95 34.

Je soussigné, M<sup>me</sup> / M..... habitant  
au..... désire s'inscrire  
au concours communal des maisons fleuries.  
Le ..... / ..... / 2011, à Meaulne. (Signature)

## ❖ Aide au logement

*Des aides existent pour améliorer et adapter votre logement.*



Le PACT ARIM de l'Allier vous informe et vous accompagne gratuitement dans vos projets sur les possibilités qui s'offrent à vous, dans vos démarches pour bénéficier d'aides et connaître les règles appliquées par les financeurs. **Si vous souhaitez engager des travaux dans votre résidence principale, il existe des aides financières possibles (prêts, subventions, crédits d'impôts).**

Ces aides peuvent concerner différents types de travaux :

- adaptation au handicap
- amélioration du confort (chauffage, sanitaire)
- économie d'énergie (isolation, ventilation, régulation thermique du chauffage)
- mise aux normes de sécurité.

Les aides actuelles peuvent aller de **15 à 70%** du montant des travaux (selon la nature et le montant des travaux, le montant des ressources, les caisses de retraites) et sont accordées par divers organismes dont l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le Conseil Général de l'Allier, certaines collectivités territoriales (groupements de communes ou région), les caisses de retraites (principales ou complémentaires), les assurances maladie, mutuelles et associations.

Les crédits d'impôts sur certains travaux (adaptation au handicap, économies d'énergie, énergies renouvelables) s'appliquent alors sur la part des travaux restant après déduction des subventions.

Les subventions sont possibles si les conditions suivantes sont réunies :

- réalisation des travaux par une entreprise
- les ressources du ménage sont inférieures aux plafonds en vigueur
- le logement est la résidence principale du bénéficiaire.

**N'hésitez pas à contacter les délégués du Pact Arim**

à MONTLUCON -4 Quai Turgot  
le mercredi (8h30-12h/13h30-17h)  
Tel: 04 70 28 45 78  
montluconallier@pact-habitat.org

à MOULINS - 27 rue deVillars  
le mercredi (8h30-12h/13h30-17h)  
Tel: 04 70 20 88 63  
moulinsallier@pact-habitat.org

# INFOS PRATIQUES

**Mairie de Meaulne** : 2, place de la Mairie

☎ 04 70 06 95 34 - 📠 04 70 06 91 29

✉ mairie.meaulne@orange.fr

Site : <http://meaulne2008.over-blog.com>

> La mairie vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

**Permanences des élus** (maire ou adjoints)

> tous les samedis de 10h à 12h

**Ecole maternelle** :

9, place de l'Eglise ☎ 04 70 06 98 75

**Ecole primaire** :

14, place de la Mairie ☎ 04 70 06 92 12

**Relais Assistantes Maternelles (RAM), Accueil de loisirs (AL), Centre Social, Halte Garderie Itinérante** :

7, Chemin de Dagouret ☎ 04 70 06 95 21

✉ centre.social.meaulne@wanadoo.fr

[www.centres-sociaux-allier.com/meaulne](http://www.centres-sociaux-allier.com/meaulne)

> **RAM** : Lundi au vendredi : 9h-16h30 ; animations mardi et jeudi : 9h-12h

> **AL** : Lundi, mardi, jeudi, vendredi scolaires : 7h00-9h et 16h45-18h30 pour les enfants scolarisés à Meaulne

> **Halte Garderie Itinérante "Les Ch'tites Canailles"** : Tous les vendredis 13h30-19h00

**Bibliothèque** : Ecole primaire (salle au rez-de-chaussée)

Tous les mercredis : 14h-15h30 du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> septembre, sinon 13h30-15h15

Responsable : M<sup>me</sup> BODARD

**Médecin** : M. Jacques BARDIOT

15, rue des Dames ☎ 04 70 06 95 73

Médecin de garde ☎ 04 70 48 57 87  
(Association des Médecins Libéraux de l'Allier pour la Permanence des Soins)

**Dentiste** : M. Jacques VIGIER

Route d'Hérisson ☎ 04 70 07 22 57

> Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, et un samedi par mois

**Infirmières** : M<sup>me</sup> Jacqueline BUCHY et M<sup>lle</sup> Mélanie VENUAT

Le Plaix ☎ 04 70 06 98 02

**Pharmacie** : M. Jérôme MERLIN

19, route de Paris ☎ 04 70 06 96 45

Ouverte du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h ; Samedi 9h-12h

Pharmacie de garde ☎ 39 15

**L'Agence Postale Communale** :

10, place de la Mairie ☎ 04 70 08 66 72

> Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45-10h et 11h-12h15 ; Mercredi : 8h45-10h et 16h-17h15 ; Samedi : 9h-11h30

Courrier relevé à 13h, le samedi à 11h.

**Déchetterie de Vallon-en-Sully** :

La Montgarnie ☎ 04 70 06 55 61

> Lundi : 8h-12h et 13h30-17h ; Mardi : 9h-12h et 13h30-18h ; Mercredi : 13h30-18h ; Jeudi : 8h30-12h et 13h30-18h ; Vendredi : 8h30-12h ; Samedi : 8h30-12h30 et 13h30-18h